



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction Générale de la Prévention des Risques

Paris, le **30 JUL 2019**

Service des Risques Technologiques

Sous-direction des risques accidentels

*Bureau des risques des industries de l'énergie
et de la chimie*

Nos réf. : BRIEC/2019-162/AG

Vos réf. : 4000/MK/CL/FD

Affaire suivie par :

Amélie Gagnaire

Tél : 01 40 81 89 92 - Fax : 01 40 81 86 41

amelie.gagnaire@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Votre demande d'agrément conformément à l'article 15 de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception de votre courrier du 31 mai 2019 sollicitant l'agrément prévu à l'article 15 de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié pour la société Résonance Ingénieurs-Conseils SA.

Le dossier transmis comporte l'ensemble des éléments mentionnés à l'article 15 de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié.

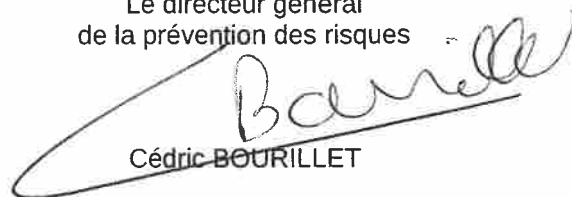
L'agrément prévu à l'article 15 de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié est délivré pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} août 2019 à Résonance Ingénieurs-Conseils SA.

Résonance Ingénieurs-Conseils SA est agréé pour la réalisation des études de zonage sismique prévues à l'article 14-2 de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié sous la responsabilité de M. Martin KOLLER et Mme Corinne LACAVE.

**M. DUNAND, Directeur
Résonance Ingénieurs-Conseils SA
21 rue Jacques Grosselin
1227 CAROUGE (GE)
SUISSE**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général
de la prévention des risques

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bourillet', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Cédric BOURILLET